

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RELATIONS ENTRE L'OIM
ET LES NATIONS UNIES ET SUR LA STRATEGIE DE L'OIM**

Dix-septième réunion

24 juin 2016

**RELATIONS RENFORCEES AVEC LES NATIONS UNIES –
INCIDENCES FINANCIERES :
COMPLEMENT D'INFORMATION**

**RELATIONS RENFORCEES AVEC LES NATIONS UNIES –
INCIDENCES FINANCIERES :
COMPLEMENT D'INFORMATION**

Contexte

1. Le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de OIM s'est réuni le 17 juin 2016 pour poursuivre ses discussions sur la proposition de relations renforcées avec les Nations Unies. A cette occasion, les incidences financières de ces relations ont été examinées plus avant, et certaines questions ont été posées au sujet de la proposition d'augmentation budgétaire de 2,9 millions de francs suisses. Certaines délégations ont demandé un complément d'information sur les deux postes qu'il était proposé de créer au Siège à Genève. Une révision du projet de résolution sur les incidences financières a été proposée, et de plus amples informations ont été demandées à propos des retombées financières de l'admission probable de nouveaux Etats Membres à la session extraordinaire du Conseil, le 30 juin 2016. L'Administration a accepté de fournir des précisions sur ces questions. Le présent document renferme le complément d'information demandé.

Création de deux postes au Siège à Genève

2. Les deux postes qu'il est proposé de créer à Genève seraient des postes de grade intermédiaire (P4), occupés par des membres du personnel possédant une expérience suffisante pour être bien au fait des questions migratoires, des mécanismes de coordination interinstitutions et des processus multilatéraux, et pour faire en sorte que les représentants de l'OIM puissent dûment contribuer aux discussions d'orientation et aux prises de décision au sein des organes essentiels et autres organes connexes mentionnés dans la résolution du Conseil n° 1309 du 24 novembre 2015. Ces deux postes seraient rattachés à la Division des processus multilatéraux relevant du Département de la coopération internationale et des partenariats. Cette division comprend actuellement deux membres du personnel, un fonctionnaire de grade P5 qui la dirige, et un fonctionnaire de grade P2. Le fonctionnaire de grade P5 possède une expérience appréciable, tandis que celui de grade P2 est en début de carrière. La Division a pour tâche d'élaborer et d'énoncer les positions et les politiques de l'OIM à l'intention d'importants processus multilatéraux, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les dialogues de haut niveau et Habitat III. Elle est aussi chargée des relations institutionnelles avec les Nations Unies et tous leurs organes, notamment par le truchement du Groupe mondial sur la migration. En outre, il lui incombe de faciliter la collaboration des bureaux extérieurs de l'OIM avec les équipes de pays des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Enfin, elle est responsable des relations de l'OIM avec le Forum mondial sur la migration et le développement et du soutien qui lui est apporté. La Division a déjà du mal à faire face à sa charge de travail actuelle, notamment en raison de l'attention accrue portée à la migration dans tous les organes multilatéraux et de l'incorporation de cibles relatives à la migration dans les objectifs de développement durable, ce qui nécessite des activités de suivi.

3. Si le nouvel accord régissant les relations entre l'OIM et les Nations Unies est signé, la Division aurait pour responsabilité supplémentaire de veiller à ce que le Directeur général, le Directeur général adjoint et les autres hauts responsables de l'OIM soient dûment informés pour pouvoir participer concrètement et activement aux travaux d'organes des Nations Unies tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement. A cette fin, il lui faudrait se tenir au courant des évolutions à New York, consulter les hauts responsables au Siège et sur le terrain

pour recevoir leurs contributions et garantir leur cohérence avec les faits nouveaux concernant les politiques et les activités mises en place en interne, communiquer ceux-ci au Bureau spécial de liaison à New York et aux bureaux extérieurs et les informer de leurs conséquences. Ces deux membres du personnel auraient également pour tâche : de veiller à ce que les parties prenantes, y compris les Etats Membres, soient dûment informées et consultées au sujet des questions migratoires et des faits nouveaux relatifs à la migration figurant au programme des divers organes des Nations Unies ; de coordonner la formulation des positions adoptées sur ces questions ; d'aider les hauts responsables de l'OIM à surmonter les obstacles entravant la bonne fourniture de services en assurant la coordination avec les organes pertinents des Nations Unies ; et de réagir aux faits nouveaux susceptibles d'avoir des incidences sur la gestion et le bon fonctionnement de l'Organisation.

4. En résumé, les titulaires des deux postes de grade intermédiaire qu'il est proposé de créer renforceront les capacités dont la Division des processus multilatéraux a besoin, apporteront des contributions de fond et permettront aux hauts responsables de l'Organisation de maximiser les possibilités de synergie et d'éviter les doublons. Sans ces deux postes additionnels, la Division serait rapidement submergée, ce qui serait dommageable pour les tâches actuelles et irait à l'encontre des avantages potentiels d'une participation aux organes précités. L'importance de leur soutien aux bureaux extérieurs de l'OIM ne doit pas être sous-estimée. En effet, ceux-ci sont de plus en plus nombreux à envoyer à la Division des demandes d'interprétation et de conseils sur toutes sortes de questions concernant les Nations Unies. Ces deux postes sont indispensables pour une bonne mise en œuvre du nouvel accord. Des précisions sur leur importance ainsi qu'une description de fonctions figurent dans le document intitulé Relations renforcées avec les Nations Unies – Incidences financières (deuxième révision) (WG/REL/2016/1/Rev.2).

Projet de résolution révisé sur les incidences financières

5. Dans le document WG/REL/2016/1/Rev.2, l'Administration a présenté au Groupe de travail, pour examen, un projet de résolution sur les incidences financières. A la réunion du 17 juin 2016, une délégation a soumis une révision de la résolution, qui est reprise dans le texte reproduit à l'annexe I. Au paragraphe 3, les termes ajoutés apparaissent soulignés. Ils mettent en relief l'importance d'identifier les occasions de réaliser des économies au titre du nouvel accord. A cette même réunion du Groupe de travail, certaines délégations se sont ralliées à cette formulation, estimant qu'il est important de préserver un bon rapport coût-efficacité et coût-rendement au titre du nouvel accord. L'Administration a, elle aussi, jugé cette formulation acceptable, étant donné que le renforcement des relations avec les Nations Unies devrait, selon toute attente, déboucher sur des avantages additionnels sous l'angle des coûts, bien qu'ils ne puissent pas être quantifiés pour l'heure. Certains ont suggéré de clore le paragraphe après « économies », estimant qu'il est inutile d'indiquer en détail le degré de précision des rapports. Il y a lieu d'espérer qu'un consensus sera trouvé sur les termes de cette résolution à la dix-septième réunion du Groupe de travail, afin de pouvoir la finaliser.

Incidences financières des nouveaux Etats Membres

6. A la réunion du Groupe de travail tenue le 17 juin 2016, l'Administration a signalé que l'OIM avait reçu des demandes d'admission en qualité de Membre de la Chine, des Iles Salomon et des Tuvalu. Dans l'hypothèse où ces demandes sont approuvées par le Conseil réuni en session extraordinaire le 30 juin 2016, l'appartenance de ces pays à l'Organisation aura d'importantes répercussions financières sur l'OIM. Le taux combiné de leurs contributions dans le barème des quotes-parts de l'OIM s'élèverait à 8,5371 ce qui, concrètement, représenterait une part importante du budget.

7. Conformément à la résolution du Conseil n° 1230 du 5 décembre 2011 et à la résolution du Comité exécutif n° 134 du 3 juillet 2012 qui lui a succédé, les contributions assignées des nouveaux Etats Membres sont ajoutées à la partie administrative du budget. Depuis l'adoption de la résolution du Conseil, 30 nouveaux Etats Membres ont été admis. Leurs contributions ont été systématiquement ajoutées au budget administratif au cours de l'année suivant leur admission. Les contributions des Etats déjà Membres sont, à chaque fois, restées inchangées puisque les augmentations budgétaires correspondantes provenaient intégralement des contributions des nouveaux Etats Membres. Le tableau reproduit à l'annexe II indique les incidences financières de l'admission des nouveaux Etats en qualité de Membres. Il ressort de la colonne 3 que, dans l'hypothèse de leur admission, la partie administrative du budget pour 2017 augmenterait d'environ 3,8 millions de francs suisses.

8. Avant l'adoption de la résolution du Conseil n° 1230, les contributions des nouveaux Etats Membres n'étaient normalement pas ajoutées au budget et pouvaient être ristournées aux Etats Membres, ce qui avait pour effet de réduire leurs contributions. Cette pratique a fragilisé l'OIM, qui ne disposait pas des fonds nécessaires pour renforcer sa structure de base face à la croissance de l'Organisation, si bien que des unités essentielles d'appui et de contrôle ont été progressivement submergées. Le processus de réforme budgétaire mis en œuvre par les Etats Membres de 2010 à 2013 visait à s'attaquer à cette question en exigeant que les contributions des Etats Membres soient ajoutées au budget, et en mettant un terme à la pratique des ristournes. Etant donné que l'admission de nouveaux Etats Membres crée de nouvelles responsabilités, les augmentations budgétaires découlant de l'adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres permettent de renforcer la structure de base et de résoudre durablement les difficultés budgétaires de l'OIM. Cette situation est particulièrement vraie dans le cas de la Chine, où réside 20 % de la population mondiale et où la coopération devrait, selon toute attente, porter sur toutes sortes d'activités, dont le renforcement des capacités et la gestion des frontières, la prévention et la gestion des catastrophes, ainsi que l'intégration des migrants. Etant donné que l'admission de la Chine entraînera d'importantes responsabilités, l'augmentation budgétaire de 3,8 millions de francs suisses est nécessaire pour renforcer la structure de base de l'OIM, afin qu'elle puisse faire face à cet élargissement.

9. Le projet de résolution reproduit à l'annexe I ne mentionne pas les nouveaux Etats Membres car les conséquences financières de leur admission seront examinées à la dix-neuvième session du Comité permanent des programmes et des finances (CPPF) en novembre 2016, lorsque le Programme et Budget pour 2017 lui sera soumis. Les Etats Membres auront la possibilité de se pencher sur le budget proposé par l'Administration pour 2017 à ce moment-là, ainsi que sur l'affectation des fonds additionnels provenant des contributions des nouveaux Etats Membres. L'OIM travaille déjà sur le budget 2017, en suivant un processus d'examen rigoureux à base zéro qui s'achèvera par une réunion de la direction en août, au cours de laquelle seront fixées les priorités. Parmi celles-ci, il est probable que l'Administration propose de renforcer les capacités de l'OIM en Chine et dans la région Asie, ainsi que celles du Bureau régional à Bangkok.

10. Pour l'Administration, les deux augmentations budgétaires – celle de 3,8 millions de francs suisses découlant de l'admission de nouveaux Etats Membres, et celle de 2,9 millions de francs suisses qui est proposée pour couvrir les dépenses afférentes à l'ONU – sont deux opérations distinctes. Si l'augmentation découlant de l'admission des nouveaux Etats Membres est, en soit, suffisamment importante pour couvrir toutes les dépenses afférentes à l'ONU, l'affectation de ces fonds à cet effet fragiliserait l'Organisation à un moment où sa structure de base a besoin d'être renforcée en raison des responsabilités élargies que crée l'arrivée de nouveaux Etats Membres. Ces deux augmentations, a) les 3,8 millions de francs suisses

provenant des nouveaux Etats Membres pour renforcer la structure de base de l'OIM, et b) les 2,9 millions de francs suisses affectés aux dépenses afférentes à l'ONU, sont des augmentations distinctes servant des buts distincts, et toutes deux revêtent une grande importance.

11. Une fois qu'ils auront été admis à l'OIM, la Chine, les Iles Salomon et les Tuvalu participeront aux ajustements futurs de la partie administrative du budget, dont le premier pourrait être l'augmentation proposée à hauteur de 2,9 millions de francs suisses pour couvrir les dépenses afférentes à l'ONU. Ces trois nouveaux Etats Membres supporteraient leur part de cette augmentation, soit 8,5371 % du fardeau, ce qui permettrait de réduire la participation des autres Etats Membres en proportion. Comme il est indiqué dans la colonne 4 du tableau reproduit à l'annexe II, sur les 2,9 millions de francs suisses correspondant à l'augmentation proposée, les nouveaux Etats Membres supporteraient 247 576 francs suisses, réduisant d'autant la charge revenant aux autres Etats Membres.

Annexe I

PROJET DE RESOLUTION
SUR LES INCIDENCES FINANCIERES DE RELATIONS RENFORCEES
ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

(Présenté par le Secrétariat au Conseil pour examen
au point **xx** de l'ordre du jour provisoire **révisé**)

Le Conseil,

Considérant sa résolution n° **xxx** du **xx** 2016 approuvant le projet d'accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations, reproduit dans le document **xxx**,

Considérant en outre que, dans cette résolution, il invite le Directeur général à notifier à l'Organisation des Nations Unies son approbation du projet d'accord et à prendre les mesures nécessaires, en coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour conclure, signer et mettre en œuvre l'accord,

Notant que cet accord prévoit l'appartenance à un certain nombre d'organes institués par l'Organisation des Nations Unies pour faciliter la coopération et la coordination, y compris le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement,

Affirmant que l'Organisation devrait contribuer activement à ces organes de coopération et de coordination et que, par conséquent, un investissement de ressources très raisonnable sera nécessaire pour financer la participation active de l'Organisation auxdits organes et garantir sa capacité d'influencer les prises de décision, ce qui consolidera son action dans le monde,

Reconnaissant que ces coûts additionnels, qui découlent des mécanismes de partage des coûts et des besoins en personnel, s'ajouteront à titre permanent aux dépenses de base de l'Organisation et qu'ils seront donc couverts au mieux par une augmentation des contributions assignées des Etats Membres,

Réaffirmant l'importance de la participation universelle des Etats Membres au financement de la structure de base,

Considérant que l'OIM conservera son modèle budgétaire, principalement lié aux projets, ainsi que sa structure organisationnelle décentralisée, dans l'intérêt de l'efficience et du rapport coût/efficacité,

Prenant note avec satisfaction des diverses mesures de maîtrise des coûts prises par l'Administration, qui continuera à les mettre en œuvre,

Ayant examiné la nécessité de financer les coûts additionnels liés au renforcement des relations avec l'Organisation des Nations Unies,

1. *Décide* que les besoins de financement de base additionnels seront couverts par une augmentation de la partie administrative du budget à hauteur de 2 900 000 francs suisses pour l'exercice 2017. Cette augmentation budgétaire servira à financer les mécanismes de partage des coûts du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et du Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que deux postes à New York et à Genève et les dépenses d'appui administratif connexes pour garantir la participation active de l'Organisation aux organes de coopération et de coordination pertinents et sa capacité d'influencer les prises de décision, ce qui consolidera son action dans le monde ;

2. *Conclut* que l'augmentation du budget pour 2017 est suffisante pour couvrir les besoins de financement liés aux relations renforcées également pour 2018, et qu'aucune autre augmentation budgétaire ne sera nécessaire pour cette année-là ;

3. *Demande* au Directeur général de soumettre au Comité permanent des programmes et des finances des rapports d'étape annuels sur les incidences financières des relations renforcées avec l'Organisation des Nations Unies et de s'employer activement à réaliser des économies grâce à de meilleures synergies et à une rationalisation des activités, entre autres, avec l'Organisation des Nations Unies. Ces rapports devront passer en revue les dépenses engagées et, dans la mesure du possible, les avantages financiers connexes, et comprendre des observations et des recommandations sur la nécessité éventuelle d'autres ajustements budgétaires pour 2019 et les exercices suivants.

Annex II

PROJECTION OF ASSESSED CONTRIBUTIONS FOR 2017 –
IMPACT OF THE IMPROVED RELATIONSHIP WITH THE UNITED NATIONS:
SCENARIO ASSUMING THE ADDITION OF NEW MEMBER STATES AND AN
INCREASE FOR UN-RELATED COSTS
(in Swiss francs)

MEMBER STATES	2016 Contributions	2017 Contributions with no increase (Note 1)	2017 Contributions with addition of new Member States (Note 2)	2017 Proposed addition of CHF 2.9 million for UN-related costs	2017 Contributions with addition of new Member States and UN-related costs Columns (3) + (4)	Variation Column (5) - (1)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Afghanistan	2 473	3 136	3 136	188	3 324	851
Albania	4 946	4 152	4 152	249	4 401	(545)
Algeria	67 970	83 785	83 785	5 031	88 816	20 846
Angola	4 946	5 212	5 212	313	5 525	579
Antigua and Barbuda	972	1 060	1 060	64	1 124	152
Argentina	214 376	464 109	464 109	27 872	491 981	277 605
Armenia	3 489	3 136	3 136	188	3 324	(165)
Australia	1 029 260	1 216 011	1 216 011	73 025	1 289 036	259 776
Austria	396 025	374 626	374 626	22 498	397 124	1 099
Azerbaijan	19 830	31 226	31 226	1 876	33 102	13 272
Bahamas	8 435	7 288	7 288	438	7 726	(709)
Bangladesh	4 946	5 212	5 212	313	5 525	579
Belarus	27 780	29 150	29 150	1 749	30 899	3 119
Belgium	495 264	460 487	460 487	27 654	488 141	(7 123)
Belize	486	530	530	32	562	76
Benin	1 502	1 546	1 546	93	1 639	137
Bolivia (Plurinational State of)	4 461	6 228	6 228	374	6 602	2 141
Bosnia and Herzegovina	8 435	6 758	6 758	406	7 164	(1 271)
Botswana	8 435	7 288	7 288	438	7 726	(709)
Brazil	1 456 024	1 989 202	1 989 202	119 460	2 108 662	652 638
Bulgaria	23 319	23 409	23 409	1 406	24 815	1 496
Burkina Faso	1 502	2 076	2 076	125	2 201	699
Burundi	486	530	530	32	562	76
Cabo Verde	486	530	530	32	562	76
Cambodia	1 987	2 076	2 076	125	2 201	214
Cameroon	5 962	5 212	5 212	313	5 525	(437)
Canada	1 480 845	1 519 882	1 519 882	91 275	1 611 157	130 312
Central African Republic	486	530	530	32	562	76
Chad	972	2 606	2 606	157	2 763	1 791
Chile	165 750	207 630	207 630	12 467	220 097	54 347
Colombia	128 519	167 526	167 526	10 063	177 589	49 070
Comoros	486	530	530	32	562	76
Congo	2 473	3 136	3 136	188	3 324	851
Costa Rica	18 858	24 469	24 469	1 467	25 936	7 078
Côte d'Ivoire	5 476	4 682	4 682	281	4 963	(513)

MEMBER STATES	2016 Contributions	2017 Contributions with no increase (Note 1)	2017 Contributions with addition of new Member States (Note 2)	2017 Proposed addition of CHF 2.9 million for UN-related costs	2017 Contributions with addition of new Member States and UN-related costs Columns (3) + (4)	Variation Column (5) - (1)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Croatia	62 537	51 499	51 499	3 094	54 593	(7 944)
Cyprus	23 319	22 393	22 393	1 343	23 736	417
Czech Republic	191 543	179 010	179 010	10 750	189 760	(1 783)
Democratic Republic of the Congo	1 502	4 152	4 152	249	4 401	2 899
Denmark	334 990	303 870	303 870	18 250	322 120	(12 870)
Djibouti	486	530	530	32	562	76
Dominican Republic	22 347	23 939	23 939	1 438	25 377	3 030
Ecuador	21 817	34 848	34 848	2 094	36 942	15 125
Egypt	66 512	79 103	79 103	4 750	83 853	17 341
El Salvador	7 950	7 288	7 288	438	7 726	(224)
Eritrea (Note 3)	486	530	530	32	562	76
Estonia	19 830	19 787	19 787	1 186	20 973	1 143
Ethiopia	4 946	5 212	5 212	313	5 525	579
Fiji	1 502	1 546	1 546	93	1 639	137
Finland	257 569	237 266	237 266	14 248	251 514	(6 055)
France	2 775 579	2 528 262	2 528 262	151 832	2 680 094	(95 485)
Gabon	9 937	8 833	8 833	531	9 364	(573)
Gambia	486	530	530	32	562	76
Georgia	3 489	4 152	4 152	249	4 401	912
Germany	3 543 781	3 324 376	3 324 376	199 639	3 524 015	(19 766)
Ghana	6 934	8 303	8 303	499	8 802	1 868
Greece	316 617	245 084	245 084	14 717	259 801	(56 816)
Guatemala	13 382	14 575	14 575	876	15 451	2 069
Guinea	486	1 060	1 060	64	1 124	638
Guinea-Bissau	486	530	530	32	562	76
Guyana	486	1 060	1 060	64	1 124	638
Haiti	1 502	1 546	1 546	93	1 639	137
Holy See	486	530	530	32	562	76
Honduras	3 975	4 152	4 152	249	4 401	426
Hungary	132 008	83 785	83 785	5 031	88 816	(43 192)
Iceland	13 382	11 969	11 969	719	12 688	(694)
India	330 529	383 460	383 460	23 029	406 489	75 960
Iran (Islamic Republic of)	176 659	245 084	245 084	14 717	259 801	83 142
Ireland	207 442	174 328	174 328	10 469	184 797	(22 645)
Israel	196 533	223 751	223 751	13 436	237 187	40 654
Italy	2 207 355	1 950 159	1 950 159	117 116	2 067 275	(140 080)
Jamaica	5 476	4 682	4 682	281	4 963	(513)
Japan	5 376 044	5 036 606	5 036 606	302 467	5 339 073	(36 971)
Jordan	10 909	10 423	10 423	626	11 049	140
Kazakhstan	60 064	99 376	99 376	5 968	105 344	45 280
Kenya	6 448	9 363	9 363	563	9 926	3 478
Kiribati (Note 3)	486	530	530	32	562	76
Kyrgyzstan	972	1 060	1 060	64	1 124	152

MEMBER STATES	2016 Contributions	2017 Contributions with no increase (Note 1)	2017 Contributions with addition of new Member States (Note 2)	2017 Proposed addition of CHF 2.9 million for UN-related costs	2017 Contributions with addition of new Member States and UN-related costs Columns (3) + (4)	Variation Column (5) - (1)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Latvia	23 319	26 014	26 014	1 563	27 577	4 258
Lesotho	486	530	530	32	562	76
Liberia	486	530	530	32	562	76
Libya	70 487	65 058	65 058	3 906	68 964	(1 523)
Lithuania	36 215	37 454	37 454	2 250	39 704	3 489
Luxembourg	40 190	33 302	33 302	2 001	35 303	(4 887)
Madagascar	1 502	1 546	1 546	93	1 639	137
Malawi	972	1 060	1 060	64	1 124	152
Maldives	486	1 060	1 060	64	1 124	638
Mali	1 987	1 546	1 546	93	1 639	(348)
Malta	7 950	8 303	8 303	499	8 802	852
Marshall Islands	486	530	530	32	562	76
Mauritania	972	1 060	1 060	64	1 124	152
Mauritius	6 448	6 228	6 228	374	6 602	154
Mexico	914 122	746 647	746 647	44 840	791 487	(122 635)
Micronesia (Federated States of)	486	530	530	32	562	76
Mongolia	1 502	2 606	2 606	157	2 763	1 261
Montenegro	2 473	2 076	2 076	125	2 201	(272)
Morocco	30 783	28 090	28 090	1 688	29 778	(1 005)
Mozambique	1 502	2 076	2 076	125	2 201	699
Myanmar	4 946	5 212	5 212	313	5 525	579
Namibia	4 946	5 212	5 212	313	5 525	579
Nauru	486	530	530	32	562	76
Nepal	2 959	3 136	3 136	188	3 324	365
Netherlands	820 802	771 115	771 115	46 310	817 425	(3 377)
New Zealand	125 560	139 436	139 436	8 375	147 811	22 251
Nicaragua	1 502	2 076	2 076	125	2 201	699
Niger	972	1 060	1 060	64	1 124	152
Nigeria	44 651	108 740	108 740	6 531	115 271	70 620
Norway	422 304	441 760	441 760	26 529	468 289	45 985
Pakistan	42 177	48 407	48 407	2 906	51 313	9 136
Panama	12 896	17 711	17 711	1 061	18 772	5 876
Papua New Guinea	1 987	2 076	2 076	125	2 201	214
Paraguay	4 946	7 288	7 288	438	7 726	2 780
Peru	58 077	70 756	70 756	4 248	75 004	16 927
Philippines	76 405	85 861	85 861	5 156	91 017	14 612
Poland	457 061	437 609	437 609	26 280	463 889	6 828
Portugal	235 222	203 964	203 964	12 250	216 214	(19 008)
Republic of Korea	989 556	1 060 940	1 060 940	63 713	1 124 653	135 097
Republic of Moldova	1 502	2 076	2 076	125	2 201	699
Romania	112 134	95 754	95 754	5 751	101 505	(10 629)
Rwanda	972	1 060	1 060	64	1 124	152
Saint Kitts and Nevis (Note 3)	486	530	530	32	562	76

MEMBER STATES	2016 Contributions	2017 Contributions with no increase (Note 1)	2017 Contributions with addition of new Member States (Note 2)	2017 Proposed addition of CHF 2.9 million for UN-related costs	2017 Contributions with addition of new Member States and UN-related costs Columns (3) + (4)	Variation Column (5) - (1)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Saint Lucia (Note 3)	486	530	530	32	562	76
Saint Vincent and the Grenadines	486	530	530	32	562	76
Samoa	486	530	530	32	562	76
Sao Tome and Principe (Note 3)	486	530	530	32	562	76
Senegal	2 959	2 606	2 606	157	2 763	(196)
Serbia	19 830	16 651	16 651	1 000	17 651	(2 179)
Seychelles	486	530	530	32	562	76
Sierra Leone	486	530	530	32	562	76
Slovakia	84 841	83 255	83 255	5 000	88 255	3 414
Slovenia	49 641	43 726	43 726	2 624	46 350	(3 291)
Somalia	486	530	530	32	562	76
South Africa	184 609	189 389	189 389	11 374	200 763	16 154
South Sudan	1 987	1 546	1 546	93	1 639	(348)
Spain	1 475 368	1 271 132	1 271 132	76 337	1 347 469	(127 899)
Sri Lanka	12 410	16 121	16 121	969	17 090	4 680
Sudan	4 946	5 212	5 212	313	5 525	579
Suriname	1 987	3 136	3 136	188	3 324	1 337
Swaziland	1 502	1 060	1 060	64	1 124	(378)
Sweden	476 405	497 411	497 411	29 873	527 284	50 879
Switzerland	519 599	593 165	593 165	35 624	628 789	109 190
Tajikistan	1 502	2 076	2 076	125	2 201	699
Thailand	118 627	151 405	151 405	9 094	160 499	41 872
The former Yugoslav Republic of Macedonia	3 975	3 622	3 622	217	3 839	(136)
Timor-Leste	972	1 546	1 546	93	1 639	667
Togo	486	530	530	32	562	76
Trinidad and Tobago	21 817	17 711	17 711	1 061	18 772	(3 045)
Tunisia	17 887	14 575	14 575	876	15 451	(2 436)
Turkey	659 027	529 697	529 697	31 810	561 507	(97 520)
Turkmenistan	9 407	13 515	13 515	812	14 327	4 920
Uganda	2 959	4 682	4 682	281	4 963	2 004
Ukraine	49 111	53 575	53 575	3 219	56 794	7 683
United Kingdom	2 570 125	2 322 222	2 322 222	139 458	2 461 680	(108 445)
United Republic of Tanzania	4 461	5 212	5 212	313	5 525	1 064
United States of America	10 917 882	11 446 810	11 446 810	687 426	12 134 236	1 216 354
Uruguay	25 792	41 120	41 120	2 468	43 588	17 796
Vanuatu	486	530	530	32	562	76
Venezuela (Bolivarian Republic of)	311 141	297 113	297 113	17 844	314 957	3 816
Viet Nam	20 846	30 166	30 166	1 812	31 978	11 132
Yemen	4 946	5 212	5 212	313	5 525	579
Zambia	2 959	3 622	3 622	217	3 839	880
Zimbabwe	972	2 076	2 076	125	2 201	1 229

NEW MEMBER STATES	2016 Contributions	2017 Contributions with no increase (Note 1)	2017 Contributions with addition of new Member States (Note 2)	2017 Proposed addition of CHF 2.9 million for UN-related costs	2017 Contributions with addition of new Member States and UN-related costs Columns (3) + (4)	Variation Column (5) - (1)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
China (Note 4)			3 769 626	247 512	4 017 138	4 017 138
Solomon Islands (Note 4)			486	32	518	518
Tuvalu (Note 4)			486	32	518	518
Grand total	44 167 200	44 167 200	47 937 798	2 900 000	50 837 798	6 670 598

Note 1: Calculated using the percentages in the SCPF document entitled Proposed adjustment to the IOM assessment scale for 2017 (S/18/4), which includes the new IOM assessment scale for 2017 through 2019, as derived from the new United Nations assessment scale.

Note 2: The contributions of new Member States to be considered for admission at the Special Session of the Council on 30 June 2016 have been added to the total budget as required under Executive Committee Resolution No. 134 of 3 July 2012. The addition of the new member contributions has no effect on the contributions of existing members, whose amounts remain unchanged. The Administration will incorporate the new Member State contributions into its 2017 budget proposal to be considered at the Nineteenth Session of the SCPF in November 2016.

Note 3: The Member State joined the Organization on 24 November 2015 after the assessment scale for 2016 (approved by the SCPF in July 2015) had been applied.

Note 4: State applying for membership at the Special Session of the Council on 30 June 2016. The contributions for 2017 are based on a projected assessment scale percentage, which is 8.5349 for China, 0.0011 for Solomon Islands and 0.0011 for Tuvalu. As per Executive Committee Resolution No. 134, their contributions are added to the total budget in 2017. Once admitted, however, they participate in all subsequent budget adjustments, such as the increase for UN-related costs shown in column 4.